

**CONTRIBUTION  
À UNE COMPRÉHENSION  
DE L'ÉMERGENCE DE LA BOURGEOISIE  
SYRO-LIBANAISE EN HAÏTI**

SYLVESTER JIMMITRY MARIUS



## Résumé

L'histoire de la formation économique d'Haïti est très complexe et subversive. En effet, depuis l'indépendance du pays, de nombreuses luttes ont opposé les élites politiques, la bourgeoisie compradore et l'internationale communautaire pour monopoliser et/ou dominer tous les grands axes de la sphère économique et parfois aussi la scène politique. Au cœur de ces tensions, le pays a vu, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée de plusieurs groupes de commerçant·e·s libanais·e·s et syrien·ne·s à Port-au-Prince, fuyant les persécutions de l'Empire ottoman. Ces derniers se sont installés au « Bord de mer » à Port-au-Prince à leur arrivée et, au fil des années, ils·elles ont constitué une force économique intégrée dans cette lutte pour le contrôle du pouvoir politique et de l'économie nationale.

Cet article propose une analyse de l'émergence de cette bourgeoisie levantine en Haïti. En nous basant sur un documentaire réalisé par Mario Delatour et un article de Vernet Larose, tous deux portant sur l'histoire de la migration syro-libanaise en Haïti, nous avons cherché à retracer leur parcours et à éclairer leur relation avec l'impérialisme américain. De plus, nous avons voulu comprendre à la fois les enjeux de la lutte entre nationaux et levantins et la manière dont l'interaction entre les États-Unis et la communauté arabe a transformé la structure économique et sociale du pays tout en déstructurant l'économie paysanne par des politiques d'importation favorisant leur capital.

**Mots clés :** bord de mer, commerce, bourgeoisie levantine, migration, internationale communautaire.

## Summary

The history of Haiti's economic development is highly complex and subversive. Since the country's independence, there have been numerous struggles between the political elites, the comprador bourgeoisie and the international community to monopolise and/or dominate all the major areas of the economic sphere and sometimes also the political scene. At the heart of these tensions, at the end of the 19th century, several groups of Lebanese and Syrian traders arrived in Port-au-Prince, fleeing persecution by the Ottoman Empire. They settled at the “Bord de mer” in Port-au-Prince on their arrival and, over the years, became an economic force in the struggle for control of political power and the national economy.

This article analyses the emergence of this Levantine bourgeoisie in Haiti. Based on a documentary by Mario Delatour and an article by Vernet Larose, both on the history of Syrian-Lebanese migration to Haiti, we sought to retrace their steps and shed light on their relationship with American imperialism. In addition, we wanted to understand both the issues at stake in the struggle between nationals and Levantines and the way in which the interaction between the United States and the Arab community transformed the country's economic and social structure while destructuring the peasant economy through import policies favouring their capital.

**Key words:** seaside, trade, Levantine bourgeoisie, migration, international community.

# CONTRIBUTION À UNE COMPRÉHENSION DE L'ÉMERGENCE DE LA BOURGEOISIE SYRO-LIBANAISE EN HAÏTI<sup>1</sup>.

Par: Sylvester Jimmitry Marius<sup>2</sup>

## 1. INTRODUCTION

« Pa gen peyi san boujwa, men sa k la yo se machann.

Se pèpè, pwodui enpòte ak peyi yo vann.<sup>3</sup>»

K-Lib Mapou

Graten (Kraze bak). *Pou listwa*. 2022.

Après son Indépendance, Haïti a connu beaucoup de difficultés sur le plan économique. Les tentatives de relance de l'économie avec les diverses politiques agraires au lendemain de 1804 n'ont pas suffi à favoriser le développement du pays<sup>4</sup>. Les aléas de la nation étaient dus à une conjoncture sociopolitique et économique particulièrement difficile et complexe. En effet, les puissances impérialistes de l'époque n'ont pas tout de suite voulu reconnaître Haïti comme étant un État libre et indépendant. Cette situation a entravé les relations du pays avec l'étranger sur le plan commercial, faute de réels partenaires à l'échelle internationale. Puisque les Haïtiens n'avaient pas de pavillon à cette époque, ils ne pouvaient pas bénéficier des échanges qui se faisaient.

Outre l'endommagement des infrastructures pouvant favoriser la production – endommagement dû à la guerre de l'indépendance – la dette imposée par la France en 1825 pour la reconnaissance de son Indépendance a empêché l'ascension de la jeune nation. Joachim (1979 : 207) rapporte qu'à

---

<sup>1</sup> Port-au-Prince. 1<sup>er</sup> Septembre 2024.

<sup>2</sup> Étudiant en licence en Sociologie. Université d'État d'Haïti. Faculté Des Sciences Humaines.

<sup>3</sup> Lien de la vidéo : [\(1305\) K-Lib Mapou | Graten \(Kraze Bak\) Official video - YouTube](#)

<sup>4</sup> Néanmoins, nous reconnaissons, avec Michel Hector et Jean Casimir, que vers la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, le pays a connu une croissance grâce à l'expansion de la petite propriété et à l'exportation du café. Ils avancent que « *l'économie paysanne d'Haïti au XIX<sup>e</sup> siècle parvient à occuper une place importante dans le marché international. Dès 1837, avec ses 20.000 tonnes exportées, elle se positionne à la seconde place dans le commerce mondial du café. En ce même moment, par le volume de la commercialisation de ce produit, elle supprime les colonies françaises, anglaises et hollandaises de la Caraïbe* » (Hector et Casimir, 2004).

la suite de cette imposition, la situation d'Haïti a été catastrophique en ce sens que le pays a connu une succession de crises économiques tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un pareil contexte, le début du XIX<sup>e</sup> siècle fut une période assez difficile pour Haïti. En revanche, vers la moitié et la fin de ce siècle, un espace a vu se développer des pratiques commerciales qui auraient pu être utiles à la nation : il s'agit du « bord de mer<sup>5</sup> ».

Nous tenons à nuancer notre propos concernant les bénéfices que pourrait rapporter le « bord de mer » pour le pays, car, tout le long de son histoire et de son développement en tant que centre commercial, cet espace a connu diverses mutations et d'incessantes luttes entre nationaux et étrangers pour son contrôle. Dans un premier moment, l'économie était dominée par les « grands dons<sup>6</sup> » et les spéculateurs en denrée qui usaient de la force de travail des paysans qui produisaient dans le cadre d'un système de production appelé « de-moitié<sup>7</sup> ». En général, ces paysans cultivaient du café pour le vendre aux spéculateurs qui, pour leur part, le vendaient aux bourgeois compradores, lesquels se chargeaient de leur exportation<sup>8</sup>. Dans un second moment historique, l'économie était sous la coupe réglée des Américains par le biais des entreprises implantées au cours de l'occupation (1915-1934). Une grande partie des produits importés passaient par cet espace stratégique pour le négoce. La configuration de l'espace à l'époque, avec les grands magasins, les hôtels et la dynamique de marché, faisaient de ce centre historique un lieu très

---

<sup>5</sup> Le lieu « bord de mer » est un espace où se faisaient des échanges commerciaux entre l'ancienne colonie de Saint-Domingue et la métropole française. Il constitue une partie du littoral sud de la ville de Port-au-Prince. Cet espace est un parmi les héritages coloniaux en termes de lieu de négoce dans les grandes villes du pays. Pour Hector et Casimir, « *le legs colonial préserve une forme d'organisation de l'espace, centrée sur les villes portuaires, haut lieu du commerce et de la dépendance* » (*Op. cit. Hector et Casimir, 2004*). En d'autres termes, le « bord de mer » fait partie de ces endroits où circulaient, jadis, les denrées produites dans la colonie destinées à la métropole et les captifs venus de l'Afrique destinés à l'esclavage.

<sup>6</sup> Les « grands dons » sont une catégorie sociale qui s'est constituée après l'Indépendance suite à la vérification des titres de propriétés par Jean-Jacques Dessalines. Hector rapporte que (1973 : 9) : « Toutes les terres illégalement acquises qui avaient été confisquées par Dessalines sont remises à leurs prétendus propriétaires. Ensuite, par un système de grandes donations, les grands fonctionnaires civils et militaires reçoivent de grandes plantations d'une superficie moyenne de plus de 150 hectares. Ce sont les grands « dons ».

<sup>7</sup> C'est un mode de production qui reposait fondamentalement sur le fruit du travail des paysans sans terre devenus gérants des biens des grands propriétaires fonciers. En effet, ce mode de production était réalisé avec les moyens du bord, c'est-à-dire avec les ressources matérielles du gérant en général. Mais le maître de la terre, ou son représentant, se réservait d'organiser la répartition des fruits de la production (Joachim, 1982).

<sup>8</sup> À ce stade, certains auteurs parlent d'une structure économique « semi-féodale » parce que ce système partage certaines valeurs avec le féodalisme européen du Moyen Âge, telles que le mode de production des paysans sans terre au profit d'une catégorie sociale (les « grands dons », dans le cas présent). Durant le Moyen Âge, les serfs travaillaient pour donner aux seigneurs les  $\frac{3}{4}$  de toute leur production. Il en était ainsi en Haïti. Les paysans produisaient et payaient les « grands dons » en denrées agricoles. Ce système de production agricole diffère en revanche de celui de l'Europe, car ces produits n'étaient pas uniquement destinés à être consommés par les « grands dons » : ils étaient aussi des biens d'exportation.

attractif pour les échanges. Ainsi, le « bord de mer » présentait des enjeux économiques et politiques déterminants dans la formation de la structure économique et sociale d'Haïti, en ce sens qu'il était jadis l'un des plus grands centres commerciaux du pays, si ce n'était le plus grand. Les stratégies de l'Oncle Sam se sont renforcées suite à la création de la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI) par décret du 22 octobre 1981 et l'avènement des zones franches dans le pays. Ceci dit, retenons que si le « bord de mer » tient sous sa coupe l'économie nationale et, de surcroît, la politique, il n'est pourtant autre qu'une bourgeoisie de commerçants, de trafiquants de commandes d'État, de spéculateurs d'indemnités (Joachim, 1979 : 148). Pour Corvington (2007), il était le domaine du haut et du moyen négoce.

Dans un premier temps, le « bord de mer » était contrôlé par les commerçant.e.s anglais.e.s, allemand.e.s, français.e.s et nord-américain.e.s. Dans un second temps, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'espace a connu plusieurs invasions de commerçant.e.s syro-libanais.es. Fuyant la misère et la persécution de l'Empire ottoman dans leur pays en s'installant à Port-au-Prince, les étranger.ère.s libanais.e.s voulaient à tout prix s'intégrer dans la société haïtienne. Ils.Elles souhaitaient ainsi écouler leurs produits et disposer d'un capital marchand. Toutefois, les Nationaux ont toujours lutté pour se faire une place dans le contrôle du commerce sur le bord de mer.

Ces conflits entre nationaux et étrangers ont suscité l'intérêt géopolitique des États-Unis, désireux de supprimer l'influence européenne par la doctrine de Monroe pour dominer politiquement et économiquement le continent. Considérant la substitution de la prédominance des Empire français et anglais par la montée des États-Unis au début du XX<sup>ème</sup> siècle et les conflits politico-économiques entre haïtien.nes et levantins pour le contrôle du bord de mer, quelques questions nous interpellent. Quels sont donc les enjeux de cette lutte entre Nationaux et Syro-libanais.es ? Comment comprendre le besoin d'intégration manifesté par ces étranger.ère.s dans le commerce haïtien ainsi que le soutien qu'ils ont reçu des puissances impérialistes, les États-Unis en particulier ?

Ces interrogations nous invitent à réfléchir sur l'émergence de la bourgeoisie syro-libanaise en Haïti et leur juxtaposition à la société haïtienne. Ce présent texte est donc une tentative d'initiation à l'histoire de la structure politico-économique d'Haïti du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. En ce sens, le présent travail fait état d'un documentaire réalisé en 2005 par Mario Delatour intitulé *Un certain bord de mer : un siècle d'immigration arabe en Haïti*, lequel porte sur l'arrivée et l'installation

des Syro-libanais.es en Haïti et d'un texte de Vernet Larose intitulé *Haïti : la réussite commerciale de la diaspora syro-libanaise*.

Ainsi, pour aborder les questions soulevées, nous ferons d'une part une restitution synthétique des documents. D'autre part, nous dégagerons notre compréhension dans un commentaire en remettant en question la relation américano-arabe dans le contrôle de la politique et de l'économie haïtienne. Par cet effort, nous cherchons à restituer l'émergence de la bourgeoisie syro-libanaise, les contraintes rencontrées et son rapport avec l'impérialisme américain au cours de ses périodes d'adversité jusqu'à sa constitution en tant qu'une force économique et politique dans le pays.

## **2. « UN CERTAIN BORD DE MER » : RÉCIT D'UNE NOUVELLE BOURGEOISIE DANS L'HISTOIRE DU PAYS.**

Le documentaire de Mario Delatour (2005)<sup>9</sup> rapporte que, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Amérique a reçu une vague de migrants issus de l'Empire ottoman, du Proche-Orient, à la recherche de possibilités. Ils étaient alors nombreux à atterrir en Haïti. Ainsi, vers les années 1890, les premiers groupes de chrétiens du Liban ont débarqué à Port-au-Prince et se sont installés en « bord de mer », centre commercial du pays. Depuis, entre 1950 et 1980, cet espace a connu un important essor économique. En revanche, l'implantation de ces étrangers a non seulement exclu la population locale dans le cadre du contrôle de l'économie nationale, mais elle a aussi renforcé et favorisé une politique économique extravertie, orchestrée par l'État américain. Autant dire que cet essor économique n'a rien à voir avec les intérêts des nationaux.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, parce qu'Haïti ne pouvait commercer avec l'extérieur, la jeune nation indépendante était obligée de passer par des intermédiaires étrangers qui, finalement, se sont installés au pays. En faisant l'historicité de la bourgeoisie syrienne, le documentaire de Mario Delatour montre que celle-ci n'a pas toujours été dominante dans la société haïtienne. En effet, à leur arrivée, les Syro-libanais.es ont beaucoup été discriminés, principalement parce qu'ils ne parlaient pas français. Ils dormaient en pleine rue (chose qui était choquante pour les Haïtiens de l'époque), ils étalaient leurs produits en pleine rue, etc. Ces discriminations<sup>10</sup> les ont pourtant poussés à apprendre le français, le créole, l'espagnol et l'anglais

---

<sup>9</sup> Lien du documentaire : [Migration Arabe en Haïti part #1 - Un certain bord de Mer \(youtube.com\)](https://www.youtube.com/watch?v=...)

<sup>10</sup> Les Haïtiens les appelaient « *arab bwat nan do* » à cause d'une valise en forme de boîte qu'ils portaient sur leur dos. Cette boîte contenait généralement les produits qu'ils avaient à vendre, mais aussi parfois leurs effets personnels.

– entre autres – dans le but de s’intégrer. Un des interviewés, Georges Saati, raconte ainsi qu’il se sentait sans identité. Mais, ce n’est pas encore le pire.

Ce que le narrateur appelle la campagne anti-syrienne a commencé sous le gouvernement de Nord Alexis en 1903, mais elle a pris plus d’ampleur en 1911, sous le gouvernement de Cincinnatus Leconte qui a eu le soutien des Allemands voulant libérer Haïti du commerce des Arabes. Parallèlement, ce qui s’avère intéressant, c’est qu’en pleine Première Guerre mondiale, les Arabes représentaient déjà de bons alliés pour les Américains en 1915, sous l’occupation. En 1935, soit un an après la fin de l’occupation, le président Sténio Vincent a tenté de briser l’élan de la communauté migrante avec la loi de détail, laquelle interdisait aux étrangers et aux étrangers naturalisés de vendre en détail.

En effet, suite au décret-loi du 16 octobre 1935 qui interdisait le commerce de détail aux étrangers, Georges Corvington rapporte les propos du président Sténio Vincent adressés à une foule qui manifestait sa satisfaction en ces termes : « Nous voulons que les Haïtiens puissent vivre chez eux à côté de l’étranger [...]. Nous voulons leur donner de modestes facilités de travail pour qu’ils ne deviennent pas une nation de parasites et, en vérité, il était temps » (2007 : 292). Ceci est l’une des rares fois où l’État a agi en faveur des nationaux sur les pratiques commerciales du « bord de mer ». Ce décret n’a pas tenu longtemps, car :

Atteint par le déséquilibre apporté par le conflit mondial, le commerce voit ses problèmes s’accroître par des mesures gouvernementales contraires aux intérêts du commerce national et qui servaient plutôt ceux des commerçants d’origine étrangère, particulièrement syrienne, avec qui le gouvernement entretenait les meilleures relations. L’abolition par décret présidentiel de la distinction établie entre Haïtiens d’origine et Haïtiens par la naturalisation, relativement à l’exercice du commerce de détail, sera on ne peut mieux accueillie par la colonie libanaise (*Ibid.* 295).

Plus tard, entre 1957 et 1986, les Duvalier ont privilégié les commerçants arabes au détriment des mulâtres<sup>11</sup>. C’est à ce stade que les Syriens ont réellement commencé à être hégémoniques et à

---

<sup>11</sup> Cette époque comprend, d’une part, l’investissement de certaines grandes entreprises américaines dans le pays. D’où la construction de nouvelles cités pour loger les ouvriers travaillant dans les usines de sous-traitance établies à la capitale sous la présidence de François Duvalier en 1958 (Olivier, 2020). Cité Simone en est un exemple probant. D’autre part, elle est caractérisée par une forme de remplacement d’Haïti dans la division internationale du travail,

s'enraciner dans la formation sociale et économique d'Haïti<sup>12</sup>. La preuve en est grande, car les interviewé.e.s se sont offusqué.es du fait que les appellations « *bwat nan do* », « *manjè koulèv* » puissent être encore de mise dans la société après quatre (4) générations. Ils/Elles se disent et se réclament dorénavant fils et filles du pays. En outre, de 1975 à 1990, le pays a de nouveau connu une nouvelle vague de migration venant du Liban. Selon le narrateur, cette communauté syrienne se fait de plus en plus visible et elle est « progressiste ».

Enfin, en présentant l'ascension des Syrien.nes comme force économique, le réalisateur montre aussi un déplacement de lieu et/ou de centre d'activité. Si, à leur arrivée, les Syrien.nes occupaient le « bord de mer », avec leur ascension et la montée de l'insécurité dans leur sphère d'activité, certains ont plutôt opté pour centraliser leur commerce à Pétion-Ville. Quant à ceux qui sont restés, ils se sont armés afin de se défendre contre d'éventuelles attaques. En parallèle, ils ont commencé à s'impliquer dans la politique du pays avec des actions contestataires : le documentaire le montre, par exemple, lorsque André Apaid dénonçait le régime du président Jean-Bertrand Aristide.

Vers la fin du documentaire, les Syro-libanais interviewés ont laissé entendre leur ambition de prendre le contrôle du pouvoir politique du pays ou, tout au moins, de l'influencer. Ils se disaient : « Pourquoi ne pas avoir un président arabe ? Il faut arrêter de concevoir la chose comme arabe/haïtien ». Même Nathoum Acra se contredit en prétextant ne pas avoir d'ambition politique alors qu'il pense que les Arabes ont assez d'expériences et de savoir dans le pays pour le sortir du chaos. Il part ainsi du principe qu'eux n'ont plus besoin d'argent pour vivre, ce qui sous-entend *ipso facto* que les dirigeant.e.s haïtien.ne.s en ont besoin et, de ce fait, ils.elles sont beaucoup plus disposé.es à piller qu'à diriger. Nous émettrons notre considération concernant ces propos un peu plus loin. Pour l'instant, intéressons-nous au texte de Vernet Larose.

---

accélérée par l'application des politiques néolibérales et le début du processus d'application des programmes d'ajustement structurel vers la fin des années 1980.

<sup>12</sup> Nous devons préciser ici que c'est principalement sous le gouvernement de Jean-Claude Duvalier que ce changement a eu lieu car, dès la prise du pouvoir par François Duvalier en 1957, celui-ci combattait déjà le négoce américain et la bourgeoisie compradore dans le pays en priorisant les « grands dons ». Ainsi, il s'était mis au travers des intérêts américains dans le pays. Ce n'est qu'en 1969 qu'il sollicitera le soutien des États-Unis pour l'aider à contrôler des mouvements de guérilla répétitifs qui se produisaient dans le pays. Lorsque les Américains sont venus, ils ont imposé leur condition pour supporter Jean-Claude Duvalier comme président à vie, celui qui allait ouvrir le pays pour l'installation des entreprises américaines.

### 3. LA RÉUSSITE COMMERCIALE DE LA DIASPORA SYRO-LIBANAISE EXPLIQUÉE PAR VERNET LAROSE.

En termes d'explication, le texte de Larose (2012) est complémentaire au documentaire. Il présente un peu plus en détail la conjoncture géopolitique au moment de la formation de la bourgeoisie syro-libanaise. En effet, l'article se divise en deux (2) grands points. Dans un premier temps, l'auteur nous offre une description du système commercial haïtien après l'indépendance du pays. Il avance ainsi que le corpus juridique qui a fait suite à l'indépendance d'Haïti avait fixé trois (3) grandes catégories de commerçants : le consignataire (toujours des étrangers), le moyen et le détaillant. Joachim souligne que : « Le commerce de consignation consiste essentiellement en des opérations d'échange de marchandises importées contre des denrées exportées, opérations au cours desquelles le bord de mer réalisait de gros profits » (1979 : 148). Même si Pétion avait encouragé les velléités des Haïtiens aspirant à la consignation à travailler avec les étrangers en vue d'entreprendre une expédition à Londres, ce fut pourtant un échec. Il en va de soi, car : « L' Haïtien est privé, par la politique des puissances étrangères hostiles, des profits que peut procurer l'accès direct au grand commerce maritime » (Saint-Louis, 2009 : 304).

L'exclusivité du commerce de consignation aux étrangers a créé de grands débats à la Chambre des députés. Cela a poussé les commerçants nationaux de Port-au-Prince à créer le Cercle *haïtien*, le 13 mai 1821. Ce cercle avait pour but de s'occuper de la communication de toutes les idées qui pouvaient contribuer à la prospérité du commerce national. Il devait faire état de toutes les opérations commerciales de la ville, de la situation de celle-ci et établir une réelle connexion par correspondance avec les autres villes de commerce de la République afin de les engager à se constituer en cercle. Une fois constitué, l'objectif de ces cercles « était de prendre la place dans le haut commerce des consignataires étrangers en se mettant directement en rapport avec les places de l'Europe et des États-Unis et en s'attirant leur confiance » (*Ibid.* 307). En revanche, retenons que jusqu'à Boyer, le commerce a été monopolisé par les Anglais, les Allemands et les Français. Parallèlement, Larose a exposé les étapes de la construction de l'hégémonie politico-économique des États-Unis sur l'Amérique centrale.

Dans un second temps, le texte aborde la question de la migration syrienne en Haïti en mentionnant les soutiens que les Syriens ont reçus de la part, notamment, des impérialistes américains et anglais. Contrairement au documentaire qui a passé sous silence l'infraction commise par les

Syrien.nes à leur arrivée en 1890, Vernet Larose fait remarquer qu'en venant débiter des marchandises dans les rues par-ci, par-là, les migrants avaient violé la loi du pays qui interdisait le colportage aux étrangers. À partir de là, nous comprenons donc que les griefs portés à leur rencontre par la population sur ce que celle-ci considérait comme un phénomène étrange étaient légitimes et fondés au regard de la loi. C'est ainsi qu'ils.elles ont reçu l'ordre de laisser le pays et de payer une indemnité de trois cent dollars.

Fort de cet état des choses, les Syrien.nes ont sollicité pour la première fois la légation française. Celle-ci a intercédé en leur faveur en leur permettant d'obtenir un prolongement du délai jusqu'au 25 novembre 1890. Sauf que, entre-temps, alors que les anciens n'étaient même pas encore partis, un autre groupe de cent trois Syrien.nes débarquaient sur le territoire. Ils.Elles sont resté.e.s et, en 1903, ils.elles étaient environ vingt mille sur le territoire. Dès lors, pour remédier à cette situation, plusieurs dispositions législatives ont été adoptées à l'encontre de ces migrant.e.s, ce qu'ils.elles ont perçu comme une persécution.

Par ailleurs, ce que le documentaire a omis de mentionner, c'est que, suite à la loi promulguée par Nord Alexis le 8 janvier 1904 au sujet du commerce de détail, la légation américaine a pris la défense des Syrien.nes en brandissant la clause de l'égalité de traitement entre nationaux et ressortissants des États-Unis contenue dans le traité de 1864<sup>13</sup> (Turnier, 1955 ; Larose 2012). Ainsi, ils.elles furent autorisé.es à garder leur maison de vente en détail. Cette intervention a pourtant coûté un prix, car, en échange de passeports et de crédits américains, les Syrien.nes ont joué un rôle que peu d'indigènes blancs du Nord auraient joué ici, en Haïti, en ces temps-là : garantir la présence physique des États-Unis d'Amérique au pays (Trouillot, 1986). En 1907, lorsque des Syrien.nes furent cité.es à comparaitre en justice, le corps diplomatique américain menaçait le gouvernement de fermer toutes les maisons étrangères si la loi de 1876 était mise en application (Larose, 2012). En dépit de sa volonté, le Président Leconte a échoué à restituer le contrôle du commerce aux nationaux, justement à cause du support des États-Unis envers les Syro-libanais.es. En décembre 1911, il refusait de renouveler la licence d'exploitation d'une centaine de petits commerçant.es levantin.es pour la prochaine année fiscale (Dupuy, 2021) ». Huit (8) mois plus tard, soit le 8 août 1912, une terrible explosion faisait sauter le Palais national, entraînant dans

---

<sup>13</sup> Beaucoup de levantins avaient pris la nationalité américaine afin de jouir de la protection des États-Unis à travers le traité de 1864

la mort plusieurs centaines de soldats et le président Leconte lui-même (*ibid.*). Ce drame sera assimilé à un simple accident. La littérature existante sur ce fait historique affirme par avance que des rumeurs ont circulé sur les levantins comme étant responsables de cet acte. Jusqu'à ce jour, aucune enquête sérieuse n'a été menée pour découvrir la cause de l'explosion. Cependant, on pouvait constater que pour avoir libéré les levantin.es de la décision de Leconte, les Américains ont largement été récompensés lorsque, en 1921, quarante-six commerçant.es Syrien.nes ont signé une pétition qu'ils.elles ont soumise au secrétaire d'État des États-Unis pour solliciter la prolongation de l'occupation américaine d'Haïti (Op. cit. Turnier, 1955 : 190-194)

*Port-au-Prince, Haïti, janvier<sup>14</sup>*

*À cause des nombreuses et fausses rumeurs publiées aux États-Unis et en Haïti, nous désirons soumettre les faits suivants, tels qu'ils ont existé avant l'Occupation et tels qu'ils sont maintenant.*

*Les soussignés ou bien sont haïtiens ou bien résident depuis longtemps en Haïti et ont une connaissance personnelle des affaires et de la politique avant et après l'Occupation et sont en mesure d'apprécier les changements réalisés.*

*Ces changements et la manière dont ils ont été effectués, sont pour nous très réconfortants.*

*La sécurité des personnes et de la propriété, l'administration équitable et honnête des douanes, la base saine des affaires, sont rendues plus apparentes quand on les compare avec les conditions d'avant l'Occupation.*

*La veille du débarquement des marines, plus de trois cents haïtiens furent tués en prison. Le lendemain, le Président de la République, craignant pour sa vie, prit refuge à la légation française d'où il fut tiré et mis en pièces, et ses restes éparpillés par la foule.*

*L'instabilité du gouvernement, avant l'Occupation, avait paralysé les affaires, ne donnait aucune sécurité aux personnes ou à la propriété. Il n'était pas prudent de voyager entre les villes ou même pour la capitale, Port-au-Prince. Il n'était pas prudent d'être au dehors après le coucher du soleil.*

*Les affaires à l'époque avaient un tel caractère spéculatif qu'il n'était pas sage d'acheter un stock de marchandises car la valeur de la gourde haïtienne variait de deux à dix pour le dollar américain, cette valeur étant contrôlée par une seule firme.*

*Le pays n'avait pas de routes et même les rues de la Capitale étaient dans une condition déplorable, couvertes d'une saleté accumulée dont la puanteur n'était dépassée que par celle du marché public.*

---

<sup>14</sup> Cette pétition a été rédigée en anglais. Nous avons trouvé la version française dans l'ouvrage d'Alain Turnier intitulé *Les États-Unis et le marché haïtien.*

*Le changement après l'Occupation a été merveilleux. La sécurité est si apparente que même les femmes peuvent avoir leur argent sur elles et elles se sentent en sûreté partout tandis qu'avant l'argent devait être enfoui sous terre.*

*Le fermier peut produire ses récoltes et être certain de les vendre sans être volé. Le marchand n'a pas besoin de dormir dans sa boutique pour être certain que son argent ne sera pas volé. L'assassinat et le vol, si répandus avant l'Occupation, sont maintenant si rares que pratiquement ils n'existent pas. Tout cela a été accompli par les marines américains.*

*Le service douanier fonctionne sur une base saine, les hommes d'affaires sentent qu'ils sont tous traités sur un pied d'égalité et que les lois douanières s'appliquent à tous également et qu'aucune faveur n'est faite à personne comme c'était le cas avant l'Occupation. Les différends entre les hommes d'affaires et le Receveur Général sont réglés sinon à l'entière satisfaction de ceux-là, du moins selon l'honnête conviction de cet officiel.*

*Les affaires du pays sont mises sur une base saine. Les hommes d'affaires ont été si bien impressionnés qu'ils investissent des fonds dans l'amélioration de leurs maisons ou bien dans des constructions nouvelles, pour les besoins de leur commerce.*

*La situation des biens immobiliers n'a jamais été si favorable. Maintenant nous avons des routes et au rythme actuel des additions et améliorations, Haïti, en peu de temps, sera reliée par de bonnes routes. Cela a suffi à améliorer les conditions, a permis aux districts environnants d'avoir accès aux marchés des villes et rendu possible le transport des denrées ainsi que le développement du pays.*

*La propreté ici est très apparente. Les rues sont balayées quotidiennement et maintenant Port-au-Prince se vante d'être une ville propre comme tout le pays.*

*L'Occupation en Haïti a apporté une amélioration si marquée, que nous ne pensons pas qu'aucun haïtien aimerait retourner à l'ancien mode de vie.*

*Aujourd'hui, grâce à l'esprit indomptable des chefs de tous les départements et aux qualités avec lesquelles ils accomplissent leur tâche, Haïti jouit d'une période de tranquillité inconnue dans son histoire. Il est permis au fermier de jouir paisiblement de sa terre et de la cultiver. La presse est libre de critiquer. Les perspectives financières du pays, nous le croyons, sont excellentes, et le commerce en général est très prometteur.*

*À cause de cela, et des résultats accomplis en si peu de temps par l'Occupation américaine, nous croyons sincèrement que les américains ont réalisé un beau travail et rendu un grand service aux haïtiens.*

*Nous pensons également que la continuation de l'Occupation dans toutes les branches de l'Administration, de préférence avec un chef responsable, est grandement désirée, et nécessaire.*

*En conséquence, nous sollicitons sa prolongation afin que le travail qu'elle a si noblement entrepris puisse se poursuivre, sans être contrarié, pour le progrès d'Haïti et la sécurité du pays.*

#### 4. DÉSINTÉGRATION DE L'INTÉGRATION : PARADOXE D'UNE BOURGEOISIE ANTI-NATIONALE.

Si l'arrivée des Syro-libanais.es en Haïti est imputable aux persécutions qu'ils.elles ont subies dans l'Empire ottoman – ainsi que le présentent le documentaire et le texte –, leur émergence vers l'hégémonie économique d'Haïti a pourtant une source, des racines bien enfoncées dans le plan de l'international communautaire<sup>15</sup>. Lesquelles racines peuvent être traduites par le mot « relation » et sont d'un enjeu crucial pour l'autonomie du pays. Qu'est-ce à dire ?

En identifiant les rapports économiques qui sous-tendent les relations américaines et syro-libanaises, nous pouvons comprendre aisément les raisons pour lesquelles cette puissance impérialiste a investi autant pour soutenir les Syro-libanais.es dans leur quête d'intégration en faisant face et en menaçant les gouvernements haïtiens qui tentaient parfois d'agir dans l'intérêt des Nationaux.

D'un côté, nous avons les États-Unis qui cherchaient à étendre son influence sur toute l'Amérique centrale et à développer son capital à grande échelle. De l'autre, nous retrouvons les « *Syriens-Américains* » implantés en Haïti qui s'approvisionnaient du marché des États-Unis. De ces constats, nous pouvons déduire, avec Michel-Rolph Trouillot, que l'invasion syrienne fut, dans ses résultats, une offensive américaine (1986 : 59), en ce sens qu'elle a favorisé l'écoulement des produits nord-américains et généré, du même coup, du capital : la consommation de ces produits par les Haïtiens avait été, en effet, multipliée. Lucien (2018 : 178) rapporte ainsi que : « Au cours de l'année fiscale 1932-1933, Haïti importe des États-Unis pour 23 850 935 USD, soit 62 % du total importé ». En même temps, au cours de cette période, il remarque que l'importation américaine avait diminué. Par ailleurs, parce que l'occupation américaine avait interdit la création d'entreprises locales pouvant réduire les importations par le biais des clauses de l'emprunt de 1922 (*Ibid.* 180), on comprend bien que les intérêts économiques des pays anciens consignataires du «

---

<sup>15</sup> Ce concept renvoie, au sens du professeur Jean Anil Louis-Juste, à une certaine catégorie de pays impérialistes qui exercent leur domination culturelle et économique dans les pays périphériques dans l'intérêt du développement de leur capital. Il ne faut surtout pas le confondre avec le terme de communauté internationale, même s'il existe une dialectique vitale entre les deux. En effet, pour Louis-Juste : « l'internationale communautaire est une falsification à peine voilée de la communauté internationale. Cette dernière sert à mieux légitimer la domination exercée par le capital sous couvert de développement. » (2003). En somme, l'international communautaire est un concept critique visant à dévoiler les mécanismes impérialistes qui se cachent derrière les discours de coopération internationale. Ce concept est utilisé pour expliquer comment des pratiques de domination sont déguisées en efforts de développement et d'aide humanitaire.

bord de mer » étaient assurés par les Syro-libanais.es. Ces derniers étaient, dans la politique américaine, largement plus considérés que le peuple souverain qui devait être dépendant et relégué au second plan. Toutefois, rappelons que la consignation était alors toujours sous le contrôle des étrangers (Joachim, 1979 ; Larose, 2012) : il fallait à tout prix que ceux-ci profitent plus que le peuple dans cette perspective antinationale qui a eu le soutien des Américains.

Nous pouvons situer le principal enjeu de cette lutte pour le contrôle du Bord de mer entre deux axes. Le premier s'inscrit dans un cadre de substitution de prépondérance entre les pays impérialistes sur les pays périphériques de la Caraïbe, principalement Haïti. En effet, Haïti a été la colonie la plus riche dans la Caraïbe en termes de production et de profit générés par l'impérialisme français du XVIII<sup>e</sup> siècle. De ce fait, suite à la montée des États-Unis comme puissance impérialiste dans la zone, il était stratégique de supprimer l'influence européenne sur les anciennes colonies d'Amérique en s'érigeant en nouvelle Métropole. Cette suppression passait non seulement par l'imposition de la doctrine de Monroe d'une manière générale (*Op.cit.* Turnier, 1955), mais particulièrement par la récupération de la Banque National d'Haïti (BNH) qui fut créée par et pour les intérêts de la France depuis 1880 (Manigat, 1967).

Le second enjeu porte sur la nécessité de réduire à néant la Révolution haïtienne dans une logique colonialiste liée à une idéologie du développement. On remarquera qu'il existe un discours qui a tendance à corréler Révolution haïtienne et développement, comme si le développement (au sens du capitalisme) était la finalité incontournable de cette révolution. Suite à l'Indépendance, il devenait impérieux pour le capitalisme naissant et l'impérialisme dans son ensemble de contenir la Révolution haïtienne, soit en supprimant la mémoire à travers la littérature existante sur la révolution de 1804 (Delné, 2017), soit en tentant de la récupérer comme quand, dans la construction eurocentré de l'histoire on soutient que la Révolution haïtienne est fille de la Révolution française, ce qui n'est pas le cas (Lucien, 2023), soit encore en empêchant l'émergence de la nation afin d'en faire un exemple pour les autres colonies d'outre-mer. Autrement dit, Haïti ne rentre pas dans le schème de développement prôné par le capitalisme occidental et résiste en marge de cette conception acceptée comme modèle, ce qui délégitime du même coup la révolte des anciens captifs. Étant donné que la liberté du peuple haïtien est irréversible, il convient, dans une telle démarche, de développer des politiques visant à assujettir l'État Nègre dans une perspective néocoloniale. À ce titre, le rôle d'Haïti dans la division internationale du travail est un

exemple assez probant. Le pays est coincé dans la logique impériale comme un espace de production extravertie, c'est-à-dire le capital généré va au profit de l'étranger. N'est-ce pas là un exemple similaire à la colonie esclavagiste qu'était Saint-Domingue au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Partant de ce point, on peut comprendre mieux pourquoi l'option levantine s'avère préférable aux nationaux dans le contrôle du commerce et leur prépondérance dans l'économie. De plus, avec les avancées de la Révolution industrielle, s'accroît un désintérêt pour ce qui est des productions locales. D'où l'implantation des usines et le processus de transformation du paysan en citadin-prolétaire.

Le soutien accordé aux Syrien.nes qui leur a permis d'émerger en tant que classe bourgeoise en Haïti est une substitution aux groupes d'étrangers consignataires (allemands, anglais, français...) qui, jadis, dominaient le commerce en Haïti, car ils étaient contestés par le peuple. Cette substitution était surtout l'élément clé qui allait favoriser l'accroissement du capital de l'impérialisme américain. Le soutien aux États-Unis des Syro-libanais.es qui se réclament Haïtien.nes légitime à un certain niveau l'influence américaine. Ceci est pertinent dans le sens que, comme nous l'avons souligné plus haut, quarante-six Syro-libanais.es eurent à signer une pétition en janvier 1921 qui visait à solliciter la prolongation de l'occupation américaine. Sur ce, nous pourrions bien tenter d'émettre l'idée suivante : si les Syrien.nes ont autant cherché à s'intégrer et à s'immiscer dans la politique en Haïti, c'est avant tout pour assurer leur hégémonie économique et, du même coup, garantir l'intérêt du capital étranger qui assure leur reproduction au détriment du peuple souverain.

Il faut souligner que l'intégration revendiquée par les Syrien.nes ne peut être totale, puisqu'ils.elles ne peuvent disposer d'une idéologie nationale – du moins révolutionnaire –, de par leur histoire en relation avec l'impérialisme américain qui renforce de plus en plus sa domination sur l'économie d'Haïti ainsi que son capital, tout en leur permettant de constituer une classe sociale forte. Rappelons encore que si cette classe domine l'économie nationale, c'est avant tout grâce aux multiples interventions des américains. Il lui devient donc logique de traiter avec eux pour se renforcer davantage. Ce rapport de dépendance vis-à-vis des États-Unis explique en grande partie l'importation à outrance des produits étrangers et, en parallèle, le désintérêt, voire la destruction de la production nationale. En déduction et/ou par analogie, il justifie et légitime l'application des programmes d'ajustement structurel dans le pays.

#### 4.1. L'intégration : face cachée d'un problème social rendu absent dans le débat entre Syro-libanais.es et Haïtien.nes

Toujours à propos de l'intégration, le refus ou la difficulté des Syro-libanais.es à s'intégrer comme ils.elles le soulignent porte à confusion. Suivant leur discours, ils.elles n'étaient pas désirables au regard des Haïtiens qui n'avaient que du mépris pour eux. Mais, en même temps, en comparaison avec les Allemands, Trouillot remarque que : Contrairement à l'Américain et au Syrien, l'Allemand mariait Haïtien et établissait des liens étroits avec les familles de l'élite. Ils s'immisçaient subtilement dans la vie sociale, là où l'Américain et le Syrien laissaient peu de traces (*Op. cit* : 60). Cette réalité laisse comprendre que les Syro-libanais.es comme les Américain.nes ne cherchaient pas un attachement direct avec la société haïtienne. Au lieu de construire des liaisons familiales avec les Haïtien.nes, ils.elles ont préféré se marier entre eux, conservant ainsi dans leur famille le capital économique qui leur a permis de se constituer en une force hégémonique. Toutefois, cela ne veut pas dire que les Allemands avaient des velléités nationalistes. Suzy Castor (1988 : 27) rapporte que « pour se libérer des lois prohibitives, ils épousaient parfois des Haïtiennes et déposaient les brevets au nom de leur épouse<sup>16</sup> ». Contrairement aux Syro-libanais.es, pour s'intégrer, les Allemands se liaient sous une forme avec la nation, créant ainsi des affinités avec la culture et les familles haïtiennes.

Cette histoire d'intégration va donc dans les deux (2) sens, sauf que l'hostilité et le mépris des Syro-libanais.es sont subtils. Le documentaire dégage un ensemble de valeurs qui présentent le succès de la bourgeoisie levantine comme étant uniquement un processus de travail acharné, comme si tous les haïtien.nes étaient des paresseux.ses. Nous y trouvons ainsi une idéologie axée sur la résilience et le travail comme principale base de l'émergence de cette bourgeoisie. En parallèle, les gouvernements haïtiens et les Haïtien.nes en eux-mêmes sont présentés comme principaux responsables de tous les maux des levantins à leur arrivée dans le pays. Or, Alain

---

<sup>16</sup> En revanche, l'imposition de la Constitution de 1918, rédigée par Franklin Roosevelt, qui fut imposée à Haïti par les États-Unis, a annulé l'article qui interdisait aux étrangers de posséder des biens dans le pays et, du même coup, a facilité l'invasion du pays par les entreprises étrangères (Bellegarde, 2013). Castor (*Op. cit.*) écrit qu'une disposition constitutionnelle, jalousement maintenue depuis l'Indépendance, interdisait formellement le droit de propriété aux étrangers : « Aucun blanc, quelle que soit sa nationalité, ne mettra le pied sur ce territoire en tant que propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir une propriété ». Cependant, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la pénétration du capital étranger, surtout du capital marchand, se faisait sentir de manière importante. Commencèrent alors à s'installer quelques entreprises fruitières, comme l'*American Dyewood of Boston*, la compagnie de M. Fritz Hartman installée en 1901 à Bayeux et la compagnie Mac Donald qui s'occupait de l'exploitation des bananes depuis 1907. Les étrangers contrôlaient le commerce, déplaçant ainsi de plus en plus les commerçants locaux.

Turnier qui était Conseiller Commercial de l'Ambassade d'Haïti à Washington D.C nous dit que : « les plus grands ennemis du Syrien, les vrais artisans de son malheur, furent les hauts commerçants étrangers car ce compétiteur menaçait leur position, leur puissance financière, leur emprise sur la vie politique du pays » avant de souligner que : « la colonie allemande, la colonie française surtout, se mirent à attiser contre l'intrus, l'hostilité gouvernementale et l'animosité populaire (Op.cit. Turnier, 1955 : 165-166). D'ailleurs, le journal « L'Anti-Syrien » fut lancé grâce au soutien de ces colons.

D'un autre côté, le documentaire propose un cadre référentiel qui présente et réduit les levantins uniquement comme des victimes, ce qui pourrait faire croire que leur posture actuelle dans l'économie du pays est liée à la manière dont ils.elles ont été traité.es. En réalité, ils.elles cherchent surtout les opportunités de contrôler l'économie nationale et de le monopoliser en traitant avec l'impérialisme américain et aussi la maîtrise des espaces de pouvoir, d'où leur intérêt pour la politique. On remarquera, à juste titre, que lorsqu'il s'agit de politique, il n'y a pas plus haïtien qu'un.e Syro-libanais.e. En matière de contrôle de l'économie nationale, ils.elles assurent l'emprise américaine sur le pays en renforçant le flux d'importation au lieu d'investir dans la production locale. On remarquera aussi qu'ils.elles ne font pas de retrait sur la question de l'intégration lorsqu'il est question de politique. Dès lors, on peut déjà comprendre les propos d'Acra dans le documentaire lorsqu'il se réfère à leur poids économique et à leurs expériences dans la société haïtienne pour aboutir à l'idée que cela est suffisant pour diriger le pays.

## **5. CONCLUSION : LE PEUPLE HAÏTIEN CONTRE TOUS !**

Il est important de retenir que, depuis son indépendance, le peuple haïtien est engagé dans de constantes luttes pour se défaire des dominations tantôt internes, tantôt externes. La donation des terres aux généraux et aux proches des gouvernements depuis 1807 et tout au long de ce siècle a donné lieu au système « de-moitié » parce que cela a créé en même temps des paysans sans terre. Dans ce cas précis, l'État en Haïti est contre le peuple. Quand, en 1825, une dette a été imposée à Haïti pour reconnaître son indépendance et que cette dette a été payée par le labeur de la masse paysanne pour créer un capital primitif pour le compte de la France, dans ce cas, l'impérialisme français est contre le peuple. En 1918, le président Roosevelt a imposé une Constitution à Haïti et a pris le contrôle de l'État central et des administrations publiques. En imposant la corvée, en tuant tous ceux et toutes celles qui étaient contre l'occupation, en implantant des entreprises pour

exploiter les ressources du pays, mais surtout en soutenant l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie au détriment des nationaux, c'est l'impérialisme américain qui est contre le peuple, dans ce cas. Finalement, force est de reconnaître que les succès et la survie de cette nation constituent une gêne permanente pour le capitalisme colonial et l'impérialisme qui le succède (Hector et Casimir : 2004 ; Delné : 2017) et ce, jusqu'à ce jour.

En fin de compte, retenons que l'hégémonie de la bourgeoisie syro-libanaise dans l'économie haïtienne a pris racine dans le projet politique de l'impérialisme américain. En effet, en ce qui a trait à leur ingérence dans les activités économiques et à leur ascension, Trouillot (1986 : 58) nous dit ceci :

Ils firent d'abord du colportage, trainant leur camelote du port au village, d'un village à l'autre, d'un coin à l'autre de la ville, desservant la paysannerie et les classes pauvres des villes. Mais, peu après, ils s'infiltrèrent dans l'arène soigneusement gardée du marché des importations. Grâce à l'immigration continue, grâce aux crédits qu'ils obtenaient des États-Unis, grâce à leurs contacts à New York et à Chicago, en 1895, ils étaient déjà 2.000 environ.

Il est important de retenir qu'il existe une contradiction fondamentale dans l'économie haïtienne qui réside dans l'opposition entre étrangers et nationaux. Jean-François Tardieu voit en cette contradiction l'expression des rapports inégaux, des rapports de dépendance et de domination. Ainsi, pour Tardieu : « Tant que l'étranger s'opposera au national de façon à tirer profit du national, à le purger, il est logique que le national cherche à s'opposer à l'étranger pour échapper à la domination » (1986 : 29). Nous pouvons comprendre la nécessité de cette lutte permanente que mène le peuple haïtien lorsque nous nous référons à son histoire bouleversante et au statut de « malheureux » d'une grande majorité de la nation. L'existence de ce peuple en quête de bien-être prend forme dans les combats qu'il mène dans ses diverses tribulations. C'est un peuple qui se bat pour être souverain et jouir de l'État qui dit le représenter, puisque cela n'a jamais vraiment été le cas pendant toute son histoire. Cette dernière précision est importante, dans la mesure où elle nous aide à nous recentrer sur l'image du bourreau projeté des haïtiens vis-à-vis des levantins.

Dans ce travail, nous avons voulu apporter une contribution qui retrace l'histoire de la bourgeoisie syro-libanaise en Haïti. De notre travail, il en est résulté que la substitution des Syro-libanais.es aux anciens consignataires impérialistes a profondément modifié la structure économique et

sociale d'Haïti. D'une part, parce qu'avant l'invasion de ces étrangers, l'économie reposait sur le travail des paysans dans le cadre du système « de-moitié ». Le pays produisait alors beaucoup plus de denrées ; la présence du café haïtien sur le marché européen en est une preuve assez probante. Donc, par corrélation, nous pouvons déduire que l'avènement des levantins a accéléré la déstructuration de l'économie paysanne. D'autre part, l'occupation américaine, l'implantation des industries de textiles et autres, ainsi que la faiblesse du système dit semi-féodal ont provoqué un exode rural qui, par conséquent et suivant le nouveau mode de production, a transformé beaucoup de paysans en ouvriers. En outre, cette transformation a aussi occasionné l'avènement, le développement du marché informel, lequel a remplacé, par son importance dans l'économie, l'apport des paysans.

En tenant compte des rapports que cette bourgeoisie syro-libanaise qui prétend vouloir s'intégrer entretient avec les impérialistes, en considérant son mépris pour la population locale et le progrès national, on pourrait conclure que cette « classe » constitue un élément important dans la politique de domination économique du capitalisme et de l'impérialisme américains. Néanmoins, leur volonté de contrôle direct du pouvoir politique en envoyant leurs propres candidats comme Charles Henry Baker, Steeve Khawly, Samir Mourra, entre autres, témoigne de leur désir à affirmer leur force et l'hégémonie économique qu'ils.elles constituent. En définitive, l'espace du pouvoir se révèle être une position stratégique leur permettant de renforcer et d'élargir leur capital ainsi que celui de l'impérialisme américain, exacerbant ainsi les inégalités socio-économiques et aggravant la précarité du peuple haïtien. Cette dynamique perpétue un système où les intérêts des élites et des puissances étrangères priment sur le développement durable et l'amélioration des conditions de vie de la population locale.

## BIBLIOGRAPHIE

- CASTOR Suzy. (1988). *L'occupation américaine d'Haïti*. Port-au-Prince. CRESFED (Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement).
- BELLEGARDE Dantès. (2013). *L'occupation américaine d'Haïti. Ses conséquences morales et économiques*. Port-au-Prince. Les Éditions Fardin.
- CORVINGTON Georges. (2007). *Port-au-Prince au cours des ans. Tome IV : La ville contemporaine 1934-1950*. Montréal, Les éditions du CIDIHCA.
- DELNÉ Claudy. (2017). *La Révolution Haïtienne dans l'imaginaire occidental : occultation, banalisation, trivialisation*. Port-au-Prince. Édition de l'Université d'État d'Haïti.
- DUPUY Charles. (2021). « L'immigration levantine en Haïti ». *Haïti-Observateur*. VOL. LI, No. 37. [En ligne]. URL : [L'immigration levantine en Haïti par Charles Dupuy – Haïti-Observateur \(haiti-observateur.ca\)](http://haiti-observateur.ca)
- HECTOR Michel et CASIMIR Jean. (2004). « Le long XIX<sup>e</sup> siècle haïtien ». *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*.
- HECTOR Michel. (1973). *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? (Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'Indépendance)*. Port-au-Prince. Une publication de l'auteur.
- JOACHIM Benoit. (1979). *Les racines du sous-développement en Haïti*. Port-au-Prince. Éditions Henri Deschamps.
- LAROSE Vernet. (2012). « Haïti : la réussite commerciale de la diaspora syro-libanaise ». *Note de recherche*. [En ligne]. URL : [Haïti:la réussite commerciale de la diaspora syro-libanaise, notes de recherche. Par Vernet Larose - Le Monde du Sud// Elsie news](http://www.lesnouvelles.com/actualites/haïti/la-reussite-commerciale-de-la-diaspora-syro-libanaise-notes-de-recherche)
- LOUIS-JUSTE Jean Anil. (2003). « Crise sociale et Internationale Communautaire en Haïti ». *AlterPresss*. [En ligne]. URL : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article643>. Consulté le 5 juillet 2024.
- LUCIEN Georges Eddy. (2018). *Le Nord-Est d'Haïti. La perle d'un monde fini : entre illusions et réalités (Open For Business)*. Paris. L'Harmattan.
- LUCIEN Georges Eddy. (2023). *Le lieu à l'épreuve de la complexité. Appropriations et usages chez Joseph Anténor Firmin*. Port-au-Prince. C3 Éditions.

MANIGAT Leslie François. (1967). « La substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti au début du XXe siècle : la conjoncture de 1910-1911 ». In: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 14 N°4. En ligne. URL : [https://www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1967\\_num\\_14\\_4\\_2968](https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1967_num_14_4_2968). Consulté le 4 juillet 2024.

OLIVIER Djems. (2020). *Territoires de la violence, territoires des ONG : Quelle (in)cohérence ?* Paris. Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces. Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris 8- Vincennes – Saint-Denis.

SAINT-LOUIS Vertus. (2009). « Commerce extérieur et concept d'indépendance (1807-1820) ». In : *Genèse de l'État Haïtien (1804-1859)*. Michel Hector et Laënnec Hurbon (Dir). Port-au-Prince. Éditions Presses Nationales d'Haïti.

TARDIEU Jean-François. (1986). *Entre Bord de mer et marchés ruraux. Contribution théorique à l'étude du commerce agricole haïtien*. Port-au-Prince. Editions Areytos.

TROUILLOT Michel-Rolph. (1986). *Les racines historiques de l'État duvaliérien*. Port-au-Prince. Les Éditions Deschamps.

TURNIER Alain. (1955). *Les États-Unis et le marché haïtien*. Washington. S.E.